



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BORDEAUX

INFORMATION UTILE PROCEDURES COLLECTIVES : HORAIRES DEPOT DCP

Publié le 14/03/2025

Vous pouvez déposer vos dossiers de DCP (demande de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement professionnel et procédure traitement sortie de crise) uniquement les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin. L'accueil est fermé tous les après-midi et le jeudi toute la journée.